

L'Accord avantage les importateurs canadiens de jute en leur assurant une meilleure sécurité d'approvisionnement par l'amélioration de la transparence du marché. Bien qu'elles soient relativement réduites en termes internationaux, nos actuelles importations de fibres de jute et d'articles en jute représentent environ \$23,000,000 par année.

L'Accord sur le jute avantage les pays producteurs en appuyant leurs objectifs d'exportation et de développement industriel.

L'Accord est le premier d'un nouveau type d'arrangement de coopération entre producteurs et consommateurs se concentrant sur des mesures techniques et de développement des marchés, ainsi que sur l'amélioration de la transparence du marché. Il a été négocié dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. D'autres types d'arrangements internationaux de produit se concentrent uniquement sur des mécanismes de stabilisation directe des cours ou sur des mesures visant à améliorer la transparence du marché.